

20. X. 2008.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA COHESION SOCIALE  
POLE DE L'ENVIRONNEMENT  
BUREAU DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET DE L'AMENAGEMENT FONCIER

-----

Arrêté prononçant inscription des objets classés  
au titre des monuments historiques

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine et notamment ses articles L. 622-20 à L. 622-23

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 modifié pris pour l'application de la loi n°70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques;

VU le décret 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager;

VU l'ordonnance n° 2005-1128 du 9 septembre 2005 et notamment son article 24 modifiant le code du patrimoine;

VU l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers du 8 janvier 2008

VU le courrier du 19 février 2008 de Monseigneur Jean-Paul JAEGER autorisant la mise en oeuvre d'une mesure de protection au titre des monuments historiques pour les objets figurant à la liste ci-après et appartenant à l'association diocésaine;

VU le décret du 9 juillet 2007 nommant M. Rémi CARON Préfet du Pas-de-Calais;

VU l'arrêté préfectoral n° 08-10-365 du 7 octobre 2008 portant délégation de signature ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais;

.../...

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** – Les objets mobiliers suivants, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination sont inscrits au titre des monuments historiques:

**ARRONDISSEMENT D'ARRAS**

*ADINFER.* Eglise Saint-Nicolas.

1) Pierre de fondation de Venant Frémery. Pierre de Tournai. XVII ou XVIIIe siècle. H. 0,40 m - L. 0,38 m. - Nef, dans le dallage, angle nord-ouest. Propriété de la commune d'Adinfer.

*ARRAS.* Maison diocésaine.

Complément à l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1990.

1) *La Cène.* Toile marouflée. Huile sur toile. Datée et signée : Lucien Jonas, 1931. L. 9,10 m ; H. 1,50 m. - Salle de conférence (ancien réfectoire) ; toile déposée. Propriété de l'Association diocésaine.

2) *La tempête apaisée.* Toile marouflée. Huile sur toile. Datée et signée : Lucien Jonas, 1931. L. 2 m ; H. 2,28 m. - Salle de conférence (ancien réfectoire) ; toile déposée. Propriété de l'Association diocésaine.

*BAILLEUL-AUX-CORNAILLES.* Eglise Saint-Pierre.

Complément à l'arrêté préfectoral du 13 novembre 1981.

1) Bassin à ablutions. Bronze. XIXe siècle. H. des angelots 0,29 m ; L. 0,55 m. - Sacristie. Propriété de la commune de Bailleul-aux-Cornailles.

*BOIRY-SAINTE-RICTRUDE.* Eglise Sainte-Rictrude

Complément à l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1974.

1) *Saint François d'Assise et sainte Claire au pied du calvaire.* Panneau peint. Huile sur bois. XVIIIe siècle. H. apparente 1,10 m ; L. apparente 0,72 m. - Chœur, accroché au mur sud. Propriété de la commune de Boiry-Sainte-Rictrude.

*ERIN.* Eglise Sainte-Marie-Madeleine.

Complément aux arrêtés préfectoraux des 4 septembre 1984 et 20 décembre 1990.

1) Saint Benoît-Labre pèlerin. Tableau. Huile sur toile. XIXe siècle (vers 1860). H. 1,19 m ; L. 0,79 m. - Tribune, accroché au mur ouest. Propriété de la commune d'Erin.

.../...

2) Saint Benoît-Labre à Rome. Tableau. Huile sur toile. Signé et daté : « Fecit Fortuné Marie, petit neveu du Bienheureux, 1861 ». H. 1,56 m ; L. 1,10 m. - Tribune, accroché au mur ouest. Propriété de la commune d'Erin.

*HESTRUS*. Eglise Notre-Dame.  
Complément à l'arrêté préfectoral du 4 juillet 1972.

1) Ostensor et son coffret. Argent. Par Joseph-Philippe-Adolphe Dejean, orfèvre à Paris de 1846 à 1861 ; don de Napoléon III en 1861. H. 0,60 m. - Sacristie. Propriété de la commune d'Hestrus. Armoiries de Napoléon III sur l'ostensor et son coffret..

*NOYELLE-VION*. Eglise Notre-dame de l'Assomption.  
Complément à l'arrêté préfectoral du 24 février 1992.

1) Saint Jérôme au désert. Tableau. Huile sur toile. Daté et signé : Philippe Comairas, 1843. H. cadre 1,55 m ; L. cadre 1,14 m. - Chœur, accroché au mur nord. Propriété de la commune de Noyelle-Vion.

*SAUDEMONT*. Eglise Saint-Léger.  
Complément à l'arrêté préfectoral du 29 juillet 1975/

1) Vierge à l'Enfant. Groupe sculpté. Première moitié du XVIIIe siècle. H. 0,80 m environ. Nef. Propriété de la commune de Saudemont.

*SAVY-BERLETTE*. Eglise Saint-Martin.  
Complément à l'arrêté préfectoral du 4 septembre 1984.

1) Christ en croix. Buis sculpté. XIXe siècle? H. 0,42 m ; envergure 0,27 m. - Sacristie. Propriété de la commune de Savy-Berlette.

2) Calice. Vermeil. XIXe siècle ? H. 0,30 m ; diamètre du pied 0,175 m. - Sacristie. Propriété de la commune de Savy-Berlette.

3) Calice. Vermeil. Paris, entre 1819 et 1838. H. 0,295 m ; diamètre du pied 0,147 m. Sacristie. Propriété de la commune de Savy-Berlette.

4) Calice. Argent, argent doré et nielles. XIXe siècle, par Renaud Placide Poussielgue, orfèvre à Paris de 1848 à 1871. H. 0,23 m ; diamètre du pied 0,135 m. Sacristie. Propriété de la commune de Savy-Berlette.

*VILLERS-SIR-SIMON*. Eglise Saint-Eloi.  
Complément à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 1982

1) Christ en croix. Statue. Bois sculpté et polychromé. XVII ou XVIIIe siècle ? H. 0,83 m ; envergure 0,70 m. - Nef, mur ouest, au-dessus de la porte d'entrée. Propriété de la commune de Villers-Sir-Simon.

.../...

## ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

*ISBERGUES.* Eglise Sainte-Isbergue.

Complément à l'arrêté préfectoral du 29 septembre 1982.

1) *Saint François d'Assise consolé par des anges et Marie Madeleine repentante.* Deux panneaux peints. Huile sur bois. XVIIe ou XVIIIe siècle. H. 0,64 m ; L. 0,50 m.  
Nef. Propriété de l'Association diocésaine.

2) *Sainte Isbergue.* Statue. Bois sculpté et polychromé. XVIIIe siècle ? H. 0,78 m.  
Déposé au presbytère. Propriété de la commune d'Isbergues.

3) *Plateau de quête.* Argent repoussé et ciselé. Paris, par Hubert François Bertrand Paraud, actif entre 1838 et 1844. L. 0,29 m ; l. 0,17 m.  
Sacristie. Propriété de la commune d'Isbergues.

4) *Calice.* Argent repoussé et ciselé. Bois sculpté et polychromé. XIXe siècle, par Puche. H. 0,26 m ; diamètre de la coupe 0,097 m  
Sacristie. Propriété de la commune d'Isbergues.

*NORRENT-FONTES.* Eglise Saint-Vaast.

Complément à l'arrêté préfectoral du 29 juillet 1975.

1) *Vierge à l'Enfant.* Groupe sculpté. Bois sculpté et polychromé. XVIIe siècle. H. 1 m environ. - Choeur, mur sud. Propriété de la commune de Norrent-Fontes.

## ARRONDISSEMENT DE CALAIS

*GUEMPS.* Eglise Saint-Jean-Baptiste

1) *Saint évêque.* Statue. Bois tendre sculpté et polychromé. XVII ou XVIIIe siècle. H. 0,70 m.  
Déposé à la mairie. Propriété de la commune de Guemps.

## ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

*BOULOGNE-SUR-MER.* Porte Neuve.

1) *Vierge à l'Enfant.* Groupe sculpté. 1818, par Antoine Harrewyn. H. 1,30 m.  
Déposé dans la crypte de l'église Notre-dame de Boulogne. Propriété de la commune de Boulogne-sur-Mer.

.../...

*WISSANT*. Eglise Saint-Nicolas.  
Complément à l'arrêté préfectoral du 8 mars 1983..

1) Arrivée de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Boulogne sur la grève. Tableau. Huile sur toile. Peint par Virginie Demont-Breton (1859-1935) ; don de Madame Sagot à la paroisse. H. 0,84 m environ ; L. 1,26 m (dimensions apparentes) - Nef, accroché sous la tribune. Propriété de l'Association diocésaine.

### ARRONDISSEMENT DE LENS

*BULLY-LES-MINES*. Eglise Saint-Maclou.  
Complément à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 1973.

- 1) Saint Abbé. Statue. Chêne sculpté. XVI<sup>e</sup> siècle. H. 1,06 m.  
Sacristie. Propriété de la commune de Bully-les-Mines.
- 2) Saint Evêque. Statue. Chêne sculpté . XVI<sup>e</sup> siècle. H. 1,28 m.  
Sacristie. Propriété de la commune de Bully-les-Mines.
- 3) Vierge à l'Enfant. Groupe sculpté. XVII<sup>e</sup> siècle. H. 0,84 m ; L. 0,44 m.  
Sacristie. Propriété de la commune de Bully-les-Mines.
- 4) L'Adoration des Mages. Tableau. Huile sur toile. XVII<sup>e</sup> siècle ? H. apparente 2,76 m ; L. apparente 2,16 m. - Nef, bas-côté nord, mur ouest. Propriété de la commune de Bully-les-Mines.
- 5) Sainte Germaine ? Tableau . Huile sur toile. Daté de 1800. H. apparente 1,62 m ; L. 1,20 m - Nef, bas-côté sud, mur ouest. Propriété de la commune de Bully-les-Mines.
- 6) Calice. Argent ciselé et gravé. Daté de 1804. H. 0,255 m ; diamètre du pied 0,125 m. - Sacristie. Propriété de la commune de Bully-les-Mines.

*DOURGES*. Eglise Saint-Stanislas.

1) Maître-autel et retable. Bois sculpté, teinté et vernis. Vers 1925, par Jan Szczepkowski ; a figuré à l'Exposition internationale des arts décoratifs de Paris. L. autel 2,10 m - Chœur. Propriété de l'Association diocésaine.

*HENIN-BEAUMONT*. Eglise Saint-Martin d'Hénil.  
Complément à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 1986.

1) *Vierge à l'Enfant au balcon*. Tableau. Huile sur toile. XIX<sup>e</sup> siècle. H. 1,13 m ; L. 0,815 m.  
Sacristie, déposé dans les combles ; provient de la salle paroissiale. Propriété de la commune d'Hénil-Beaumont.

.../...

2) Croix d'autel. Tableau. Huile sur toile. 1941, par Joseph Crépin. H. du cadre 0,71 m ; L. du cadre 0,535 m. - Sacristie. Propriété de l'Association diocésaine.

3) Calice. Argent repoussé et ciselé. Paris, entre 1819 et 1838. H. 0,27 m. Sacristie. Propriété de la commune d'Hénin-Beaumont.

4) Calice. Argent repoussé et ciselé. XXe siècle, vers 1936. H. 0,123 m ; diamètre du pied 0,143 m. - Sacristie. Propriété de l'Association diocésaine.  
Inscription gravée sous le pied : « En souvenir de l'érection en doyenné de la paroisse St-Martin d'Hénin-Liétard – Hunc calicem – Decano parochia dedit –Parochiae reddidit decanus. A. Dessenne ».

*HENIN-BEAUMONT.* Eglise Saint-Martin de Beaumont.  
Complément à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 1986.

1) Calice. Argent doré, fondu et ciselé, émaux. 1874. H. 0,26 m. - Sacristie. Propriété de l'Association diocésaine.

### ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

*ALETTE.* Eglise Saint-Laurent  
Complément à l'arrêté préfectoral du 4 avril 1973.

1) Calice et patène. Vermeil repoussé, gravé et ciselé. 1863, don de Napoléon III. H. 0,31 ; diamètre de la coupe 0,10 m. - Sacristie. Propriété de la commune d'Alette.

*CONTES.* Eglise Saint-Vaast  
Complément à l'arrêté préfectoral du 27 octobre 1976.

1) Vierge à l'Enfant remettant le scapulaire. Statue et sa couronne. Chêne (?) sculpté, polychromie décapée ; argent. XVIIe siècle. H. 0,61 m. - Déposée provisoirement chez M. le Maire. Propriété de la commune de Contes.

*VERTON.* Eglise Saint-Michel.  
Complément aux arrêtés préfectoraux des 7 septembre 1987 et 26 novembre 2001.

1) Christ en croix. Statue. Chêne enduit. XVIIe siècle. H. 1,40 m. - Nef, sous l'autel latéral nord. Propriété de la commune de Verton.

### ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

*AIRE-SUR-LA-LYS.* Collégiale Saint-Pierre  
Complément aux arrêtés préfectoraux des 2 octobre 1979, 23 juin 1981, 17 mai 1995, 3 février 1997, 4 décembre 2002 et 3 avril 2006.

.../...

1) Le Martyre de saint Pierre. Tableau. Huile sur toile. L. Du Ponchel, d'après Le Caravage, 1630. Provient de la chapelle de la maison des Dévotaires. H. 2,02 m ; L. 1,47 m. - Déposé dans le grenier du presbytère. Propriété de la commune d'Aire-sur-la-Lys.

*SAINT-OMER*. Palais de justice

1) *La Loi et La Justice*. Deux statues. Pierre peinte. 1877, par Hubert Louis-Noël. H. 1,20 m.  
Escalier d'honneur. Propriété de l'Etat français.

**ARTICLE 2** – les propriétaires, détenteurs, affectataires et dépositaires de ces objets sont tenus, sauf en cas de péril, de ne procéder à aucun transfert d'un lieu dans un autre sans avoir informé, un mois à l'avance, l'administration de leur intention et de ne procéder à aucune cession, à titre gratuit ou onéreux, modification, réparation ou restauration de ces objets sans avoir informé, deux mois à l'avance, l'administration de leur intention.

**ARTICLE 3.** – M. le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Pas-de-Calais et MM. les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arras, le 20 octobre 2008

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général par Intérim,



Stéphane BRUNOT